

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE

La réunion a débuté le 10 avril 2025 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BARONI Dominique.

Membres présents :

Monsieur BARONI Dominique - Maire
Madame LANGRY Océane
Monsieur ALGERI Jean-Marc
Monsieur CHARDIN Francis
Madame DIXNEUF Emilie
Madame TIHON Bernadette
Monsieur PRIVÉ Jérôme
Madame DEHARBE Cécile - Maire adjointe
Madame RUBY BUCHOLZER Jessica
Monsieur FOIZEL Pascal
Madame HEILIGENSTEIN Carole
Monsieur SEURAT Jean-Paul - Maire adjoint
Monsieur MUSELET Bernard - Maire-Adjoint
Monsieur PHILIPPE Xavier
Monsieur CHOUX Michel
Monsieur LEJEUNE Pierre-Alcé
Madame LEERMAN Christiane
Madame FAUCONNET Patricia - Maire-Adjointe
Madame BESSON Evelyne
Madame POUSSIÈRE Karine - Maire-Adjointe

Membres absents représentés :

Madame GROS-FOUQUIER Caroline Pouvoir donné à Mme DEHARBE Cécile - Maire adjointe
Madame LUCIOT Marie Pouvoir donné à Mme HEILIGENSTEIN Carole
Madame ROGER Léa Pouvoir donné à M LEJEUNE Pierre-Alcé

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame DIXNEUF Emilie

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance et Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21/01/2025
- 14_2025 - 1. Compte financier unique : Budget principal (Commune) et Budgets annexes
- 15_2025 - 2. Bilan annuel 2024 des cessions et acquisitions foncières – Budget principal
- 16_2025 - 3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget principal (Commune)
- 17_2025 - 4. Fiscalité Locale 2025
- 18_2025 - 5. Fongibilité des crédits
- 19_2025 - 6. Budget Primitif 2025 – Adoption du budget principal
- 20_2025 - 7. Associations et CCAS - Subventions 2025
- 21_2025 - 8. Location immobilière – Bail emphytéotique – Autorisation de signature
- 22_2025 - 9. Personnel communal- Modification du tableau des effectifs
- 23_2025 - 10. Tarifs séjour été
- 24_2025 - 11. Projet de construction d'une canalisation gaz- Convention
- 25_2025 - 12. Jardin partagé – Convention avec la Mission Locale de la Côte des Bar
- 26_2025 - 13. Vente logements Mon Logis - Avis
- 27_2025 - 14- autorisation d'acheter un garage
- 28_2025 - 15 - Remboursement des places Dom Juan aux clients
- 16- Bail communal - Autorisation de signature
- Communications du Maire (art L 2122-22 du C.G.C.T.) et Questions diverses
- Questions diverses

Le maire sollicite l'assemblée pour avoir une pensée pour les familles de Mme FLEUCHET, M STAIGER et M HOFFAMNN décédés récemment

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance et Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21/01/2025

Unanimité

14_2025 - 1. Compte financier unique : Budget principal (Commune) et Budgets annexes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	22	0	0	1 D BARONI

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la candidature de la commune auprès de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de l'Aube pour le compte financier unique (CFU) dès la gestion comptable 2024 pour son budget principal et ses deux budgets annexes (eau potable et assainissement collectif)

Vu l'avis de la commission des Finances du 31/03/2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Bar-sur-Seine, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'eau potable et le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Patricia Fauconnet ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Bar-sur-Seine, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'eau potable et le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif présentés et résumés comme suit par la présidente de séance :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-806 261,74		523 762,16		-282 499,58
Fonctionnement	384 956,40	384 956,40	423 278,88		423 278,88
TOTAL I	-421 305,34	384 956,40	947 041,04		140 779,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
52702-EAU - BAR-SUR-SEINE					
Investissement	162 432,67		14 271,38		176 704,05
Fonctionnement	176 470,29		-21 226,44		155 243,85
Sous-Total	338 902,96		-6 955,06		331 947,90
52703-ASST - BAR-SUR-SEINE					
Investissement	-414,17		125 247,15		124 832,98
Fonctionnement	86 494,81	82 201,72	16 653,40		20 946,49
Sous-Total	86 080,64	82 201,72	141 900,55		145 779,47
TOTAL III	424 983,60	82 201,72	134 945,49		477 727,37
TOTAL I + II + III	3 678,26	467 158,12	1 081 986,53		618 506,67

Budget principal (Ville) : Annexe 1

112 - Budget Principal (M57) - COMMUNE DE BAR SUR SEINE - BUDGET GENERAL - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 820 064,74	4 248 007,00	7 068 071,74
	Recettes réalisées (1)	B	2 066 659,83	4 352 115,66	6 418 775,49
	Restes à réaliser	C	426 607,95	0,00	426 607,95
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 013 803,00	4 248 007,00	6 261 810,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 542 897,67	3 928 836,78	5 471 734,45
	Restes à réaliser	F	8 525,27	0,00	8 525,27
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	523 762,16	423 278,88	947 041,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-806 261,74	0,00	-806 261,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-282 499,58	423 278,88	140 779,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	418 082,68	0,00	418 082,68
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	135 583,10	423 278,88	558 861,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget annexe (Eau potable) : Annexe 2

116 - Budget Eau - 116 - Commune de Bar Sur Seine - Service de l'EAU - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	164 070,29	14 600,00	178 670,29
	Recettes réalisées (1)	B	21 301,10	2 637,72	23 938,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	326 502,96	191 070,29	517 573,25
	Dépenses réalisées (1)	E	7 029,72	23 864,16	30 893,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	14 271,38	-21 226,44	-6 955,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	162 432,67	176 470,29	338 902,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	176 704,05	155 243,85	331 947,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	176 704,05	155 243,85	331 947,90

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget annexe (assainissement collectif) : Annexe3

115 - Budget Assainissement - 52703 - Commune de Bar Sur Seine - ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	371 669,81	253 175,00	624 844,81
	Recettes réalisées (1)	B	322 185,93	233 851,64	556 037,57
	Restes à réaliser	C	30 000,00	0,00	30 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	371 255,64	257 468,09	628 723,73
	Dépenses réalisées (1)	E	196 938,78	217 198,24	414 137,02
	Restes à réaliser	F	111 787,55	0,00	111 787,55
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	125 247,15	16 653,40	141 900,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-414,17	4 293,09	3 878,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	124 832,98	20 946,49	145 779,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-81 787,55	0,00	-81 787,55
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	43 045,43	20 946,49	63 991,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Bar-sur-Seine, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'eau potable et le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif
- **PRECISE** que les résultats des Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ne feront pas l'objet d'une affectation mais seront repris au budget principal
- **CONSTATE** que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

15_2025 - 2. Bilan annuel 2024 des cessions et acquisitions foncières – Budget principal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23	0	0	0

Comme chaque année, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la politique foncière menée par la Commune au vu du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024 en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dossiers	Désignation cadastrale et superficie	Date de vente	Coût de l'opération									
			Vente	CSI	Géomètre	Taxe dép	Taxe communale	Frais d'assiette	TVA sur marge	Honoraires de négociation	Frais et droits	
<u>Acquisitions :</u>												
GALMICHE	AK 494 : 1a45 AK 542 : 3ca	23/04/24	12000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€		1300€
FLORENT	AL 72 : 2a36	11/04/24	5000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	2000€	700€

<u>Ventes :</u>												
SEURAT F	ZO 89 : 15a27	07/08/24	1444€	15€		64.98€	17.33€	1.54€	0€			
SEURAT E	ZO88 : 16a44	02/08/24	1550€	15€		69.97€	18.66€	1.66€	0€			
TAH	AO215 : 8a15 AO301 : 17a09	19/01/24	1€									
WALDNER (WALHOU)	AL488 : 9a15	27/12/22	10980€	15€		494.10€	131.76€	11.71€	0€			
Frais de publication à la charge des acheteurs												

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le bilan 2024 des acquisitions et cessions immobilières pour le budget principal
- **PREND ACTE** que le bilan susdit sera annexé au compte administratif 2024 du budget correspondant

16_2025 - 3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget principal (Commune)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	23	0	0	0

Le compte financier unique du budget principal ayant été présenté et approuvé, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AFFECTE les résultats comme présentés dans le document ci-annexé

17_2025 - 4. Fiscalité Locale 2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	23	0	0	0

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu que la commune a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants, il est proposé de ne pas augmenter le taux.

De plus, compte tenu de la hausse des bases fixée par la Loi de finances à 1.8%, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière bâti	45,84 %	45,84 %
Taxe foncière non bâti	28,98 %	28,98 %
Taxe d'habitation	23,71%	23,71%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Validé à l'unanimité par la commission des finances réunie le 31/03/2025

18_2025 - 5. Fongibilité des crédits

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	23	0	0	0

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender dès que le besoin apparaîtra la

répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20), de mobilier (21) et de travaux (23) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans toucher le montant global des investissements.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2025 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à Bar-sur-Seine dans le cadre de l'instruction M14 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

19_2025 - 6. Budget Primitif 2025 – Adoption du budget principal

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	22	0	1 <i>E Dixneuf</i>	0

L'adoption du Budget Primitif constitue pour les élus un acte fondamental de la gestion communale puisque c'est à travers lui que prennent corps les choix et les projets de la commune.

Le budget primitif 2025 présente les particularités suivantes :

- un seul budget pour toute l'année (pas de Budget Supplémentaire)
- reprise des résultats de l'année écoulée
- l'intégration des reports des dépenses et des recettes d'investissement quand il y en a.
- un budget de fonctionnement calculé au plus juste pour tout l'exercice

Les modifications ultérieures se feront par le biais de décisions budgétaires modificatives.

a- BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE)

Pour le vote de l'assemblée, il sera exposé ci-dessous par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

PRESENTATION DES GRANDES LIGNES

La balance générale s'établit comme suit :

Fonctionnement
Dépenses 4 731 594.22 €

Recettes 4 731 594.22 €
Investissement
 Dépenses 1 341 179.27 €
 Recettes 1 645 235.62 €

Voir détails en annexes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
chapître	libellés	en euros	chapître	libellés	en euros
O11	Charges à caractère général	1 417 520,00 €	O13	Atténuation de charges	40 000,00 €
O12	Charge de personnel	1 978 700,00 €	70	Produits service, domaine, ventes diverses	389 500,00 €
O14	Atténuation de produits	110 052,00 €	73	Impôts et taxes	560 988,00 €
O23	Dotations aux provisions semi budgétaires	523 714,22 €	731	Impositions directes	1 724 660,00 €
65	Autres charges de gestion courante	378 648,00 €	74	Dotations, subventions, participations	1 066 065,00 €
66	Charges financières	141 350,00 €	75	Autres produits de gestion courante	226 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	76	Produits financiers	10,00 €
O42	opérations ordre - transfert entre sections	171 460,00 €	77	Produits spécifiques	111,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	150,00 €	O42	opérations ordre - transfert entre sections	124 645,00 €
			78	Reprises sur provisions	146,00 €
	Sous total 1	4 731 594,22 €	OO2	Excédent antérieur reporté	599 469,22 €
				Sous total 2	4 731 594,22 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
OPFI	Opérations financières	472 671,00 €	OPFI	Opérations financières	1 025 277,67 €
OPNI	Opérations non individualisées	9 350,00 €	OPNI	Opérations non individualisées	1 050,00 €
101	Voirie communale	34 740,00 €			
102	Matériels divers	200 132,27 €			
104	Travaux d'électrification	51 000,00 €	101	Voirie communale	
115	Travaux bâtiments divers	101 000,00 €	102	Matériels divers	17 500,00 €
125	Eglise St Etienne	22 000,00 €	115	Travaux bâtiments divers	
126	CCMH	6 286,00 €	125	Eglise St Etienne	157 124,00 €
150	Ecole de cirque + Pumptrack		126	CCMH	30 000,00 €
151	Terrain de foot synthétique	162 000,00 €	150	Ecole de cirque + Pumptrack	30 000,00 €
152	Voirie Avalueur	222 000,00 €	151	Terrain de foot synthétique	143 000,00 €
153	Requalification centre bourg	60 000,00 €	153	Requalification centre bourg	241 283,95 €
	TOTAL (1 + 3)	1 341 179,27 €		TOTAL (2 + 4)	1 645 235,62 €

M le Maire répond à Mme RUBY-BUCHOLZER que non la ville ne perd pas les subventions et que de toute façon la ville reste dans l'incertitude actuellement pour les demandes réalisées

Mme FAUCONNET ajoute qu'elle n'est pas tout à fait d'accord. S'il est vrai que les travaux des phases 1 et 2 sont terminés, il aurait été bien de continuer chaque année à transmettre des dossiers. La DRAC risque de nous mettre en attente. Mais conçoit que la place du marché est un dossier important qui doit passer en priorité.

M le Maire ajoute que tout le travail réalisé est superbe

M LEJEUNE ajoute que le JEMA lui ont permis d'aller dans l'église et de constater que le fait de voir l'ancien et le nouveau. On peut rester 2-3 ans sans travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le budget primitif 2025 (Budget principal – Ville) ci-annexé

- par chapitre pour la section de fonctionnement
- par opération pour la section d'investissement

20_2025 - 7. Associations et CCAS - Subventions 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	9 M BARONI Dominique, Mme BESSON Evelyne, M CHARDIN Francis, Mme DEHARBE Cécile, Mme FAUCONNET Patricia, Mme LANGRY Océane, Mme LEERMAN Christiane, Mme LUCIOT Marie (représenté), M MUSELET Bernard	0	2 J PRIVE E DIXNEUF	12

Comme chaque année, la ville de Bar-sur-Seine a à délibérer sur d'éventuelles subventions aux associations qui en font la demande.

Voir tableau ci-annexé

Il vous est aussi proposé de voter une subvention pour le CCAS de 20 000€

J PRIVE précise qu'il s'abstiendra car depuis des années on dit qu'on ne va plus aider les associations qui ne participent pas aux manifestations et pourtant on continue d'aider. Mme DIXNEUF se dit d'accord avec lui.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **REPARTIT** les crédits inscrits soit 55 000€ comme suit (voir tableau ci-joint)
- **ATTRIBUE** une subvention de 20 000 € au CCAS de Bar-sur-Seine
- **PRECISE** que ces crédits seront prévus au budget 2025 chapitre 65 compte 657362 pour le CCAS et compte 65748 pour les subventions des associations

21_2025 - 8. Location immobilière – Bail emphytéotique – Autorisation de signature

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23	0	0	0

Par délibération du 19/02/2023, la ville de Bar-sur-Seine a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir devant Me DELAVIGNE à Bar-sur-Seine pour mettre à disposition de l'entreprise Dossot Frères les parcelles A 378, A 382, A 383 et A 384 et à y installer son activité pour un montant de 3 000€/an.

Le projet de bail ci-annexé vous est soumis pour vote en précisant que la durée dudit bail est de 15 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique de 15 ans avec Dossot Frères à intervenir devant Me DELAVIGNE à Bar-sur-Seine

22_2025 - 9. Personnel communal- Modification du tableau des effectifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	23	0	0	0

- 4 agents ont la possibilité d'être promus au grade supérieur, deux au service des espaces verts et deux au service enfance.
- Le service enfance, comme chaque vacances, va devoir faire appel à un saisonnier pour pouvoir assurer le service

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CREE** deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/01/2025
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet à compter du 01/01/2025
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet à compter du 01/07/2025
- **CREE** un poste de saisonnier sur le grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet au service enfance pour chaque vacances scolaires 2025

23_2025 - 10. Tarifs séjour été

La commune organise comme chaque année dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs, des séjours à destination des enfants sur la période juillet.

Les tarifs sont déterminés afin de les rapprocher du coût réel des séjours en prenant en compte les aides accordées par différents organismes.

Pour cette année, 1 mini séjour est proposé aux enfants de Bar sur Seine et des alentours du 7 au 12 juillet 2025 en partenariat avec le club ado de la CCBC au camping du Bois Guillaume à destination des enfants de 9 à 15 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs du mini séjour 2025 comme suit :

	CODE 1 QF < 300	CODE 2 301 < QF <	CODE 3 501 < QF <	CODE 4 701 < QF	CODE 5 901 < QF	CODE 6 QF > 1101
--	---------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------

		500	700	< 900	< 1100	
2025	120€	140€	160€	180€	200€	220€

24_2025 - 11. Construction d'une canalisation gaz- Mesures environnementales-Convention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23	0	0	0

La société NATRAN est propriétaire et gestionnaire d'un réseau de transport de gaz naturel. Dans le cadre du développement de son réseau, NATRAN a engagé en 2013 le projet « Arc en Dierrey » dont l'objet est la construction d'une canalisation de diamètre extérieure de 1200 mm entre les stations de Cuvilly (60) et de Voisines (52).
Ce projet a obtenu toutes les autorisations administratives requises.

La convention ci-annexée définit les rôles respectifs, obligations et responsabilité dans la mise en œuvre desdites mesures environnementales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention ci-annexée

25_2025 - 12. Jardin partagé – Convention avec la Mission Locale de la Côte des Bar

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23	0	0	0

Dans le cadre de l'utilisation du jardin partagé par le CAB, COALLIA et le collègue Paul Portier, une convention avait été établie en 2023.

Il apparaît que COALLIA n'utilise pas le jardin. La Mission locale de la Côte des Bar souhaite pouvoir bénéficier de ce jardin.

Aussi, il convient de signer une convention d'utilisation avec cette association (convention ci-annexée)

JP SEURAT précise que COALLIA participe bien aux journées citoyennes

Mme DEHARBE répond à PA LEJEUNE que COALLIA n'a plus les moyens pour s'occuper du jardin.

Mme RUBY-BUCHOLZER propose de faire appel aux jardins ouvriers pour des dons de plants

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune de Bar-sur-Seine et la Mission locale de la Côte des Bar et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

26_2025 - 13. Vente logements Mon Logis - Avis

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	23	0	0	0

Par courrier en date du 07/03/2025, Monsieur le Préfet de l'Aube a sollicité l'avis de la ville de Bar-sur-Seine pour la mise en vente par la SA d'HLM Mon logis de 6 logements type V situés 1,2,3,5,15 et 16 Rue du Val Puisard à Bar-sur-Seine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET un avis Favorable** à la mise en vente par la SA d'HLM Mon logis de 6 logements type V situés 1,2,3,5,15 et 16 Rue du Val Puisard à Bar-sur-Seine

27_2025 - 14- autorisation d'acheter un garage

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	23	0	0	0

La ville est propriétaire du 4 Rue Victor Hugo à Bar-sur-Seine suite au legs de Mme LETANG Monique

Lors de cette succession les 2 autres héritiers ont hérité d'un garage d'une valeur de 2500€

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'acquérir le garage sis Rue de la Halle pour une valeur de 2 500€ vendu par Monsieur Philippe ULSAS et Madame Nadine BERTHEAUX et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Maître Julien Lapierre, Notaire à Bar-sur-Seine.

28_2025 - 15 - Remboursement des places Dom Juan aux clients

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	3	22	0	1 E DIXNEUF	0

La ville a dû annuler le spectacle prévu le 30 mars 2025

10 Places avaient été vendues, il convient donc de rembourser les clients.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de rembourser :
 - Madame Céline BARROY pour la somme de 90€
 - Madame Pascale BUREAU pour la somme de 30€
 - M Guy CHAMBAULT pour la somme de 60€
 - M Dominique BOGE pour la somme de 60€
 - Madame Micheline RAINON pour la somme de 60€

- Communications du Maire (art L 2122-22 du C.G.C.T.) et Questions diverses

- **Décision du Maire n° 2025-38 du 10/03/2025** : Vu les documents de la consultation relatifs à la procédure adaptée en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du centre bourg et de la place du marché de Bar sur Seine (10100) et plus particulièrement le règlement de la consultation ;

Vu les 6 plis déposés ;

Vu l'analyse complète des candidatures et des offres et les notations liées ;

Je soussigné Monsieur Dominique BARONI, Maire de la commune de Bar sur Seine souhaite engager les négociations prévues à l'article 6-2 du règlement de la consultation avec les 3 offres économiquement les plus avantageuses :

- ✓ C3I à Troyes (10000) ;
 - ✓ FP GEOMETRES EXPERT à Troyes (10000) Mandataire, PERSPECTIVES URBANISTE ET PAYSAGE à Troyes (10000) co-traitants.
 - ✓ EUROINFRA INGENIERIE Mandataire, O LIEN, PRAXYS co-traitants ;
- **Décision du Maire n° 2025-41 du 31/03/2025** : décide d'attribuer le marché à la société C3I s'associant à PLANETE VERTE en sa qualité de sous-traitant pour la mission de base, les missions complémentaires ainsi que la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) OPC pour un montant total de 52 220,00 € HT dans le cadre du marché de requalification du centre-bourg

Autres communications :

- Angéline est revenue à ½ temps thérapeutique
- Journées citoyennes de février et avril 2025 : très belle réussite – Bravo à Cécile et merci aux participants. A noter, encore une fois une belle mobilisation des familles accueillies par Coallia
- Mars bleu – Bravo à Carole – très belles marches avec 145 participants
- JEMA – plus de 400 visiteurs – 17 artisans d'art
- JNCP – 3 nominations mais aucune récompense – Les JNCP sont avant tout pour mettre en avant le commerce et les récompenses ne sont pas le principal objectif – Toujours 5 sourires
- Foire agricole – Ce week-end ; 101^e Foire – En Hommage à Yves Desforges
- Cadole – Superbe travail – beaucoup de personnes s'arrêtent pour féliciter les artisans mais aussi faire des photos – Interview de CANAL 32 demain
- Contact pris avec un AMO pour travailler sur le projet de bornes pour camping-car- A priori sur le parking des portes de Troyes
- Avis sur la mise en vente de la maison que la ville a hérité de Mme Létang – Valeur 125 000€ - Vote à la majorité (4 votes contre : P Fauconnet, X Philippe, PA Lejeune et L Roger)
- Avis sur le dossier de M Barbier – Avis favorable

Questions diverses :

Océane LANGRY : J'ai 2 questions pour le maire pour le conseil municipal :

- Pour les panneaux zone 30 rue faubourg de Troyes est ce qu'ils vont être mis l'un en face de l'autre vers la pharmacie. *Après des précisions de Mme Langry, M le Maire lui répond qu'il va aller constater sur place et faire le nécessaire au besoin*

- Il y a beaucoup de chats empoisonnés rue des coteaux et dans les alentours que peut-on faire? *M le Maire répond qu'il n'en a jamais entendu parler et qu'il n'est pas compétent. Il faut inviter les propriétaires des chats victimes à aller déposer plainte en gendarmerie*

Questions diverses

- *K Pourssière répond J Ruby-Bucholzer que la commune ne bascule pas les places disponibles des quotas « maternelle » et « primaire » entre eux car il y a des règles de taux d'encadrement . Elle ajoute que les places disponibles se réservent toujours très vite car la ville est victime de son succès. La ville a pris un agent à temps complet en supplément pour ouvrir plus de places mais ça ne suffit pas*
- *J Privé fait remarquer qu'il a eu échos que pour le spectacle de Dom Juan le site de l'OT ne fonctionnait pas. P Fauconnet répond que l'agence de communication avait fit une erreur de frappe dans le lien pour réserver mais que ça été corrigé très rapidement et que ça n'explique pas le manque de ventes*
- *X Philippe informe l'assemblée qu'une association souhaiterait proposer une pièce de théâtre à l'Art en Seine dont une partie des recettes seraient reversées. Action caritative. Il va se rapprocher de la commission spectacle*

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h45.